



# Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMP

FEVRIER 2017

Site Internet:  
[www.prignacmarcamps.fr](http://www.prignacmarcamps.fr)

Mail : [prignac-marcamps@orange.fr](mailto:prignac-marcamps@orange.fr)

Contact : [lettredemonvillage@orange.fr](mailto:lettredemonvillage@orange.fr)

## SOMMAIRE

### P 1 Elections Municipales

Edito du Maire

Cérémonie Commémorative du  
19 mars 1962

Repas des Aînés

### P 2 Election du Conseil Municipal

Préven'Bus

Le Gardon Marcampois

Heure d'été

### P 3 Réunion du Conseil Municipal :

Séance du 25/01/2018

### P 4 Réunion du CM : Suite et fin

### P 5 Association « Bouchons d'Amour »

### P 6 Formation personnel premiers

Secours : PSC1

Annexe : Bulletin repas des aînés

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

### RESULTAT du 25 FEVRIER 2018

INSCRITS : 1018

VOTANTS : 525

EXPRIMES : 497

TAUX DE PARTICIPATION : 51,57 %

TAUX D'ABSTENTION : 48,43 %

CANDIDATS	VOIX	%
Liste PEREIRA RAMOS Henri:	238	45,33 %
Liste GAILLARD Michel :	259	49,33 %

*« C'est la seconde fois que je suis élu Maire de Prignac et Marcamps, grâce aux électeurs qui ont bien voulu me renouveler leur confiance.*

*Mon équipe s'associe à moi pour remercier toutes celles et ceux qui croient en nous, qui nous ont adressé des témoignages de sympathie et d'encouragements pendant ces élections.*

*Nous n'oublierons pas pour autant tous ceux qui ont fait un autre choix. Nous serons les élus de toutes et tous.*

*L'équipe, déclarée comme une « liste sans étiquette », aujourd'hui élue, a à cœur de vous servir. Les colistiers souhaitent vous faire bénéficier de toutes leurs compétences et leur dévouement pour le bien de notre village.*

*Sur les 2 ans qui restent, vous verrez le résultat de nos actions concrètes menées depuis plus de 3 ans, des réalisations qui se voient. Nous souhaitons être encore plus proche de vous. Nous mènerons dans les prochains mois, des actions dans ce sens.*

*Je souhaite vous dire que la confiance des Prignacais et Prignacaises se mérite mais surtout elle se respecte. Je reste à votre disposition.*

*Bien à vous »*

*Votre Maire, Michel GAILLARD*



## CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 19 MARS 1962

LUNDI 19 MARS 2018

**Monument aux morts de Marcamps à 11 h 30**



Le Maire et le Conseil Municipal invitent les Anciens Combattants, les écoles, les associations et la population à honorer de leur présence la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur se tiendra à la mairie

## REPAS DES AINES

La municipalité est heureuse comme chaque année de convier ses aînés au traditionnel repas.

**Le DIMANCHE 15 AVRIL 2018 A 12 H 00, à la salle des fêtes.**

**Bulletin à remplir et à retourner en Mairie**

**NOUVEAUX CONSEIL MUNICIPAL  
Election du 3 mars 2018**

Lors du Conseil Municipal du 3 mars 2018, il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes à 10 h 00 comme suit :

**Maire : Michel GAILLARD**  
**1er Adjointe : Marie-Christine BOUCHET**  
**2ème Adjoint : Thierry MONTEIL**  
**3ème Adjointe : Gaëlle ANDRIEU**  
**Conseiller : Jean-Paul MOUCHAGUE**  
**Conseiller : Louis AREVALO**  
**Conseiller : Alain VEYSSIERE**  
**Conseiller : Philippe TALBOT**  
**Conseillère : Corine LEVREAUD**  
**Conseillère : Isabelle DAGORN**  
**Conseiller : Henri PEREIRA RAMOS**  
**Conseillère : Géraldine GOGUERY**  
**Conseillère : Isabelle ROBERTI**  
**Conseillère: Mélanie BERENGUER**  
**Conseiller : Jérémy CHEVET**

**PREVEN'BUS**

**Association loi 1901 mobilisée en ruralité pour les + 55 ans**  
**Animations, Ateliers, Conférences**

**LES ATELIERS DANS VOTRE COMMUNE : RENDEZ-VOUS PARKING SALLE DES FÊTES**

**MARDI 20 MARS à 14 H**

**Cuisine** : la cuisine Orientale : la découverte des épices

**Psychologie** : le stress : je le gère !

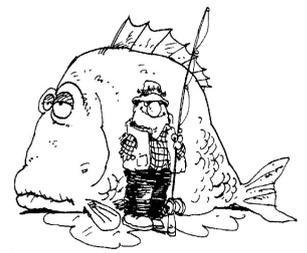
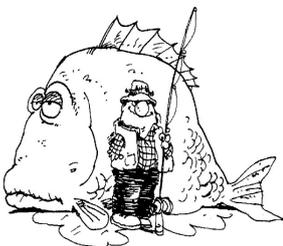
**INSCRIVEZ-VOUS VITE** : 06.74.75.14.32 ou sur [contact@prevenbus.com](mailto:contact@prevenbus.com)

**LE GARDON MARCAMPOIS**

Envie de pêcher, l'épicerie L'ESSENTIEL vous offre un service supplémentaire, elle vous délivrera votre **carte de pêche**.

Venez nous rejoindre, inscrivez-vous à l'école de pêche, Atelier Pêche et Nature, A.P.N, le matériel est fourni par l'association Le GardonMarcampois.

Carole : 06.84.65.09.50      Alain : 06.29.58.88.58



**Passage à l'heure d'été**  
**« Mettez vos pendules à l'heure »**

**DIMANCHE 25 MARS 2018**

Dans la nuit du **samedi 24 mars 2018** au **dimanche 25 mars 2018**,  
vous avancez vos horloges d'une heure. À 2 h, il est donc 3 h.  
Vous dormez une heure de moins.

Pensez à mettre votre réveil pour vous lever à 2 heures afin de régler votre pendule à 3 heures  
puis recouchez-vous...



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 25 janvier 2018 à 18H30, sous la présidence de Monsieur Michel Gaillard, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

- Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2018
- Délibération autorisation de signer la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle
- Délibération autorisation signature des conventions relatives aux modalités d'intervention du service commun Aides à Domicile et Actions Sociales avec la Communauté des Communes du Cubzaguais par Monsieur le Maire
- Délibération sur le devenir des TAP à la rentrée scolaire 2018
- Délibération engagement d'honoraires d'avocat pour rédaction bail professionnel
- Informations et questions diverses

Etaient présents : Messieurs Michel GAILLARD, Robert GATARD, Daniel DORRONSORO, Hervé GRANCHERE, Thierry MONTEIL, Alain VEYSSIERE, Mesdames Marie-Christine BOUCHET, Gaëlle ANDRIEU, Géraldine GOGUERY, Corine LEVREAUD

Excusés : Néant

Absent : Néant

Madame Gaëlle Andrieu est secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le procès-verbal du 14 décembre 2017, soumis au vote et approuvé par huit des dix élus présents. Messieurs Daniel DORRONSORO et Hervé GRANCHERE s'abstiennent car ils rapportent ne pas avoir reçu le mail contenant le compte-rendu.

Monsieur le Maire précise que le point 3 de l'ordre du jour ayant déjà fait l'objet d'une délibération n°2016-65 en date du 15 décembre 2016. De ce fait la délibération n'a pas lieu d'être à nouveau votée.

### **DETR 2018 : changement de menuiseries des bâtiments communaux—Economie d'énergie**

En application des articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'attribution de la dotation d'équipement (DETR), la commission départementale des élus a défini les catégories de travaux éligibles et les taux de subvention applicables à la DETR 2016.

Compte tenu de la nécessité de changer les menuiseries des bâtiments communaux suivants : salle des fêtes, salle de danse, salle des aînés, bibliothèque et salle des mariages, vu leur état d'étanchéité (simple vitrage, menuiseries en bois très abimées) et dans un souci d'économie d'énergie, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de l'autoriser à demander auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 une subvention représentant 35 % du montant HT des travaux estimés à 28 342.63 € HT, soit une subvention de 9 919.92 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'effectuer en 2018 les travaux de changement des menuiseries des bâtiments communaux précités ;

De demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % du montant HT des travaux envisagés soit une subvention DETR prévisionnelle de 9 919.92 €

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le plan provisoire de financement s'établi ainsi :

*Montant des travaux en HT : 28 342.63 €*

*DETR Sollicitée en 2018 : 9 919.92€*

### **Convention relative à la télé transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

La commune de Prignac et Marcamps, dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique, souhaite dématérialiser les actes administratifs et les actes liés à la comptabilité publique.

Pour ce faire, il est nécessaire de choisir un tiers de télé transmission afin de respecter le cadre réglementaire en vigueur.

La commune de Prignac et Marcamps a choisi dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW.



Préalablement à la mise en œuvre de la télé transmission des actes, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Par conséquent, je vous propose de m'autoriser à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télé transmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention relative à la télé transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

### **Délibération autorisation signature convention avec la Communauté de Communes du Cubzaguais**

Délibération annulée car déjà évoquée et votée en date du 15 décembre 2016 n°2016-65

### **Devenir des Temps d'Activités Scolaires à la rentrée de septembre 2018**

En prévision de la rentrée scolaire de septembre 2018, la municipalité a lancé une consultation sur l'organisation des rythmes scolaires pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Cette consultation a été ouverte du 21 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

Le 16 janvier 2018 une réunion avec les enseignantes, les parents d'élèves et Madame Bouchet, Première adjointe, s'est tenue pour analyser le retour des questionnaires.

Il en est ressorti que 67.33 % des retours de questionnaires ont émis un avis défavorable au maintien de la semaine à 4.5 jours d'école, contre 32.67 % d'avis favorable.

En revanche la qualité des activités TAP ont été appréciés à 89.58 % par les enfants et à 81.25 % par les parents.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des résultats de la consultation sur l'organisation des rythmes scolaire, le Maire demande de revenir à une semaine d'enseignement sur 4 jours.

Après avoir échanger sur les résultats des questionnaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revenir à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

### **Engagement d'honoraires d'avocat pour rédaction de bail professionnel**

Afin de préparer au mieux les futurs baux professionnels et le bail commercial après achèvement des travaux d'extension du cabinet médical et création de la boulangerie, madame Bouchet, première adjointe pense qu'il serait judicieux de faire appel à un avocat pour que la rédaction des documents soit réglementaire.

Monsieur Hervé Granchère se pose la question à savoir pourquoi n'y a t-il pas eu le détail de ce point lors de la transmission des pièces complémentaires en vue de la préparation du conseil municipal.

La réponse apportée est que le secrétariat n'a pas été destinataire de tous les éléments dû à un problème d'opérateur informatique.

Madame Bouchet, première adjointe rappelle que le coût hors taxe est de 450.00 euros par bail soit un total de 2 700.00 euros HT pour la rédaction des 6 baux.

Après échange le Conseil Municipal passe au vote et délibère pour l'engagement des frais d'honoraires d'avocat pour la rédaction des baux professionnels et du bail commercial.

Pour : 8

Abstention 2 : Messieurs Daniel Dorronsoro et Hervé Granchère

### **Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur Saudmon n'ayant pas souhaité intégrer le Conseil Municipal, le Préfet de la Gironde a pris un arrêté le 15 janvier 2018 portant sur les élections municipales complémentaires qui auront lieu les 25 février 2018 et 4 mars 2018 (si nécessaire).

La séance est levée à 18h50.

## LES BOUCHONS D'AMOUR

La Mairie de Prignac et Marcamps participe à l'opération des Bouchons d'Amour et met à disposition à la Mairie un collecteur.

L'association « Les Bouchons d'Amour de la Gironde » est rattachée à l'association régionale, elle-même affiliée à l'association nationale reconnue d'intérêt Général, de Bienfaisance et d'Assistance.

Nous collaborons à la collecte des bouchons plastiques pour l'association parrainée par Jean-Marie BIGARD, dont les objectifs sont :

- L'acquisition de matériel spécifique pour sportifs handicapés,
- De contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap,
- D'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle,
- D'aider d'autres associations

Cette association, dont le siège se situe à Saint Médard en Jalles, achemine les bouchons en plastique sur le site de stockage départementale au 57ème RI Camps de Souge à Martignas sur Jalle

Ils sont transformés en palettes en plastique appelées progressivement à remplacer les palettes en bois actuellement utilisées. Ces palettes en plastique ont une durée de vie de 300 ans et sont recyclables à l'infini.

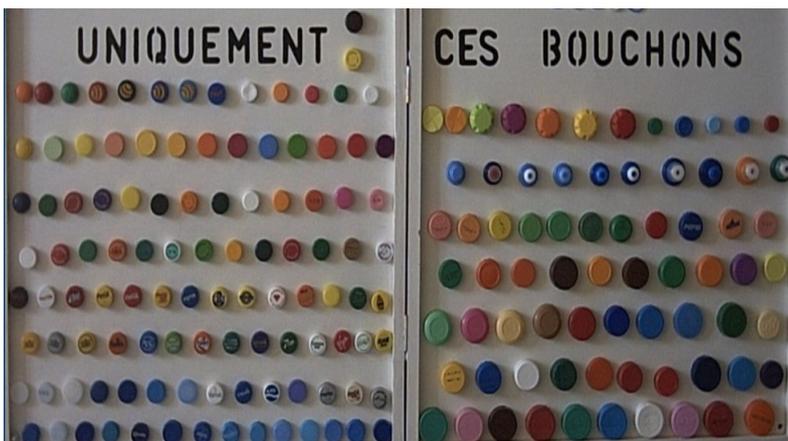
Le produit financier de la vente des bouchons est reversé ensuite par le biais d'aide financière dans du matériel adapté au handicap des bénéficiaires. : Aménagement de véhicule adapté, prothèse auditive, monte escalier ...et biens d'autres actions.

Tous les membres de l'association, sont entièrement bénévoles. Il n'y a pas de budget de fonctionnement. L'argent issu de la vente des bouchons est reversé intégralement.

Un grand MERCI à tous ceux et celles qui régulièrement nous amènent des poches de bouchons. Continuez, ce n'est pas en vain...

Par décision du recycleur belge de l'association, suite à différents problèmes techniques, à compter de ce jour, ne sont collectés que **les bouchons en plastique de boissons qu'un enfant peut boire**. Ça sous-entend :

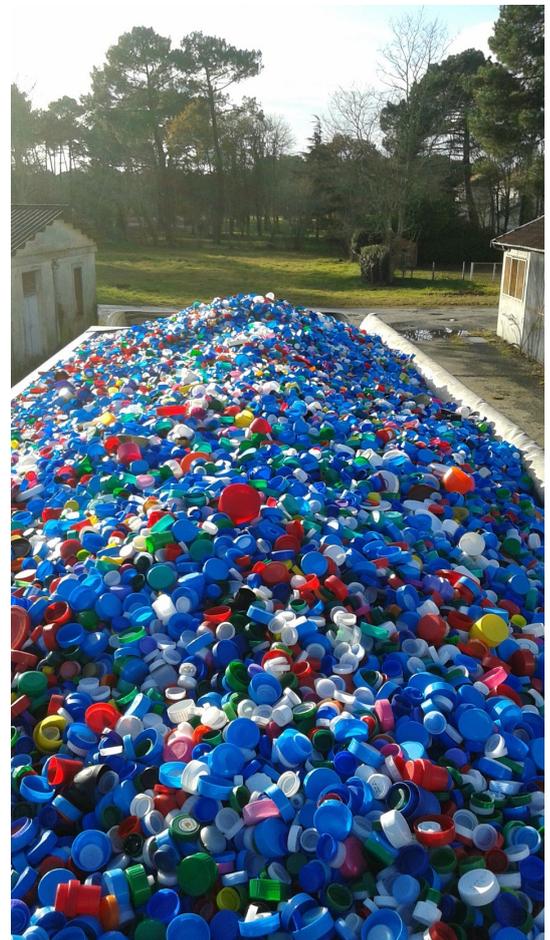
**Les bouchons de bouteilles de lait, d'eau plate et gazeuse ( y compris embout de type gourde) et de toutes les boissons sucrées. Tous les autres bouchons que nous prenions auparavant sont à proscrire !!!!**



*Camion chargé le vendredi 8 décembre 2017 par les bénévoles de l'association: 13, 480 tonnes de bouchons qui ont rapporté 3168 Euros.*



*« On commence comme ça »*



*« Et on termine comme ça !!! »*



## FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL : PSC1 DEVENEZ LE PREMIER MAILLON DE LA CHAÎNE DES SECOURS PROTEGER, ALERTER, SECOURIR

Le jeudi 22 février 2018, 9 agents territoriaux de la commune ont bénéficié de la formation PSC1, Prévention et Secours Civiques de niveau 1 par le Centre Départemental d'Enseignement et de Développement du Secourisme 33 (CDEDS 33).

Tous les services de la commune ont ainsi été formés : services école (ATSEM), cantine, garderie, technique, mairie.

Il s'agit d'une formation aux gestes de 1ers secours. L'objectif de cette formation est de permettre à chaque apprenant d'être capable d'exécuter correctement les gestes élémentaires de secours destinés à se protéger, à protéger la victime ainsi que les témoins, d'alerter les secours d'urgence et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime mais également préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Le programme a permis aux participants d'alterner entre apport de connaissances, mis en application et pratique individuelle face à une situation de danger et/ou d'accident (cas concrets).

La protection et l'alerte; les détresses vitales visibles (obstructions des voies aériennes par un corps étranger), les hémorragies externes; l'inconscience (perte de connaissance, arrêt cardiaque avec RCP : Réanimation Cardio Pulmonaire et utilisation d'un défibrillateur); les détresses chez une victime consciente (malaises, plaies, brûlures, traumatisme des os et des articulations); PLS (Position Latérale de Sécurité), 1ers secours enfant et nourrisson ...

Les agents se sont investis pleinement dans cette formation et leur implication leur a ainsi permis d'obtenir un certificat de compétence, diplôme officiel reconnu par les services de l'Etat. Cette formation s'est déroulée dans la bonne humeur grâce au savoir faire des deux intervenants et à la motivation de chacun.

Actuellement seul 7 % de la population sont formés aux premiers secours. Il s'agit d'un acte citoyen qui peut sauver des vies.

Une formation pour les enfants existe également. Elle a tous son sens dans une société qui souhaite faire de ces enfants des citoyens engagés et solidaires.

N'hésitez pas à vous renseigner : CDEDS 33, Croix rouge française, Protection Civile ...

**P.S** : Deux défibrillateurs sont actuellement disponibles sur la commune : en extérieur au cabinet médical et en intérieur à la salle des fêtes.



**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR  
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 21 MARS 2018  
Contact : [lettredemonvillage@orange.fr](mailto:lettredemonvillage@orange.fr)**



**REPAS DANSANT DES AINES**  
**DIMANCHE 15 AVRIL 2018**



Comme chaque année, Le Maire et son Conseil Municipal ont le Plaisir d'offrir le traditionnel repas dansant à leurs aînés âgés de 60 ans et plus.

Nous serons heureux de partager ce moment de joie et de convivialité,  
**LE DIMANCHE 15 AVRIL à 12 h à la salle des fêtes**

Nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner ce coupon réponse en mairie

**au plus tard le 31 Mars 2018**

-----  
**Madame :** .....

**Monsieur :** .....

Participeront au repas du 15 avril 2018



**REPAS DANSANT DES AINES**  
**DIMANCHE 15 AVRIL 2018**



Comme chaque année, Le Maire et son Conseil Municipal ont le plaisir d'offrir le traditionnel repas dansant à leurs aînés âgés de 60 ans et plus.

Nous serons heureux de partager ce moment de joie et de convivialité,  
**LE DIMANCHE 15 AVRIL à 12 h à la salle des fêtes**

Nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner ce coupon réponse en mairie

**au plus tard le 31 Mars 2018**

-----  
**Madame :** .....

**Monsieur :** .....

Participeront au repas du 15 avril 2018